

MONOCOQUES LEZ	BASSE SAISON SEPTEMBRE à JUIN			HAUTE SAISON JUILLET-AOUT		
	Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois
CAT 1 (0 à 5,00m)	4	24	91	8	48	182
CAT 2 (5,01 à 6,50m)	5	30	114	9	55	205
CAT 3 (6,51 à 8,00m)	7	42	160	11	67	250
CAT 4 (8,01 à 9,50m)	9	55	205	14	85	318
CAT 5 (9,51 à 11,00m)	12	73	273	16	97	364
CAT 6 (11,01 à 13,00m)	14	85	318	18	109	409

FORMULE SAISON BASSIN	VALABLE POUR 3 MOIS CONSECUTIFS dans la période de JUIN à SEPTEMBRE
0 à 5,00m	419
5,01m à 6,50m	545
6,51 à 8,00m	692

TARIFS ZONE TECHNIQUE

NOTA 1: La zone technique est fermée le dimanche.

Toutes les opérations de manutentions sont assurées sur rendez-vous au minimum 2 semaines à l'avance. Les professionnels ayant souscrits un contrat professionnel avec le port bénéficient de -30% sur l'ensemble des manutentions et forfaits de la zone technique toute l'année. Les remises à l'eau doivent obligatoirement être effectuées sur RDV et seront programmées le jour de la prise de rendez-vous de mise à terre.

Toute annulation ne respectant pas le délai de prévenance de 24h et/ou tout rendez-vous non honoré sera facturé 25 € TTC.

STATIONNEMENT (< 1mois)

Mise à terre avant 12h : Facturation à compter du jour de mise à terre.

Mise à terre après 14h : Facturation à compter du jour +1 de mise à terre

CATEGORIES	Forfait 3 jours SAISON (16/03 au 31/07) Comprenant une mise à terre, un calage sur bers et une mise à l'eau		Forfait 5 jours SAISON (16/03 au 31/07) Comprenant une mise à terre, un calage sur bers et une mise à l'eau		Forfait 5 jours HORS SAISON (01/08 au 15/03) Comprenant une mise à terre, un calage sur bers et une mise à l'eau	
	TARIFS TTC	Jours de bers supplémentaires au 4 ^{ème} jour et /mètre linéaires	TARIFS TTC	Jours de bers supplémentaires au 6 ^{ème} jour et /mètre linéaires	TARIFS TTC	Jours de bers supplémentaires au 6 ^{ème} jour et /mètre linéaires
CAT 1 (0 à 5,00m)	85,00 €	5,00 €	99,00 €	3,00 €	85,00 €	2,50 €
CAT 2 (5,01 à 6,50m)	85,00 €	5,00 €	99,00 €	3,00 €	85,00 €	2,50 €
CAT 3 (6,51 à 8,00m)	121,00 €	5,00 €	143,00 €	3,00 €	121,00 €	2,50 €

CATEGORIES	Forfait 5 jours SAISON (16/03 au 31/07) Comprenant une mise à terre, un calage sur bers et une mise à l'eau		Forfait 10 jours HORS SAISON (01/08 au 15/03) Comprenant une mise à terre, un calage sur bers et une mise à l'eau	
	TARIFS TTC	Jours de bers supplémentaires au 6 ^{ème} jour et /mètre linéaires	TARIFS TTC	Jours de bers supplémentaires au 11 ^{ème} jour et /mètre linéaires
CAT 4 (8,01 à 9,50m)	232,00 €	4,00 €	217,00 €	2,50 €
CAT 5 (9,51 à 11,00m)	263,00 €	4,00 €	228,00 €	2,50 €
CAT 6 (11,01 à 13,00m)	283,00 €	4,00 €	244,00 €	2,50 €
CAT 7 (13,01 à 15,00m)	364,00 €	4,00 €	264,00 €	2,50 €
CAT 8 (15,01 à 18,00m)	424,00 €	4,00 €	283,00 €	2,50 €
CAT 9 (18,01 à 24,00m)	471,00 €	4,00 €	329,00€	2,50 €

STATIONNEMENT LONGUE DUREE UNIQUEMENT POUR LA PERIODE DU 01/08 AU 31/03 DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES (> 1mois)

Le bénéficiaire s'engage à signer une convention d'occupation précisant la nature des travaux qu'il envisage d'effectuer, le matériel utilisé ainsi que les dispositions spécifiques dont il aurait besoin. Le forfait comprenant une mise à terre, un calage sur bers, 30 jours de stationnement et une mise à l'eau. Le paiement se fait au démarrage des travaux, tout mois entamé est dû.

Au-delà de la période, facturation au jour de bers : 2,00€ TTC / mètre linéaire / jour.

CATEGORIES	Tarif TTC du 1 ^{er} mois
CAT 1 (0 à 5,00m)	212,00 €
CAT 2 (5,01 à 6,50m)	237,00 €
CAT 3 (6,51 à 8,00m)	268,00 €
CAT 4 (8,01 à 9,50m)	399,00 €
CAT 5 (9,51 à 11,00m)	429,00 €
CAT 6 (11,01 à 13,00m)	470,00 €
CAT 7 (13,01 à 15,00m)	510,00 €
CAT 8 (15,01 à 18,00m)	566,00 €
CAT 9 (18,01 à 24,00m)	682,00 €

Le stationnement à terre ne dispense pas le titulaire d'un contrat à flot au sein des ports de Palavas-les-Flots du paiement de sa redevance de poste à flot.

STOCKAGE A TERRE PÊCHEURS

PÊCHEURS MEMBRES DE LA PRUD'HOMIE DE PALAVAS LES FLOTS	Stationnement sur bers valable une fois par an et par navire pour une durée maximale de 2 mois* Mise à terre + calage + mise à l'eau	46,00 € non soumis à la TVA
	Mise sur sangles	21,00 € non soumis à la TVA

*possibilité de prolongations si justificatif et aval de la prud'homie de Palavas-les-Flots.

STOCKAGE A TERRE AOT

Le tarif comprend une mise sur remorque ou bers fournis par le titulaire de l'AOT + une mise à l'eau.

Ce tarif s'applique pour la période du 01/10 au 30/04 de l'année suivante. Il est réservé aux titulaires d'une AOT commerciale sous réserves de places disponibles.

CATEGORIES	TARIFS POUR LA PERIODE, TTC
CAT 3 (6,51 à 8,00m)	900,00 €
CAT 4 (8,01 à 9,50m)	922,00 €
CAT 5 (9,51 à 11,00m)	965,00 €

STOCKAGE A TERRE MONOTYPE REGATE

MONOTYPE REGATE	691,00 € TTC
-----------------	--------------

Stockage à terre avec facturation soumise à obligation de participation à 50% des régates organisées par le CNP.

Justification à fournir au CNP. En cas de non-participation, le tarif appliqué sera celui des **monocoques port CAT 3 : 2 250 €**

STATIONNEMENT D'OCCUPATION (HORS BERS) TEMPORAIRE COURTE DUREE SUR L'EMPRISE PORTUAIRE (PRIX TTC, AU M², PAR JOUR).

Le stationnement hors bers sur l'emprise portuaire sera facturé : 2,00 € TTC / m² occupé/ jour

TARIFS MANUTENTIONS

MANUTENTIONS	TARIFS UNITAIRE TTC
Manutention simple 20T (CAT 1 à CAT 5) (Mise à terre, mise à l'eau, recalage, chargement ou déchargement sur remorque)	57,00 €
Manutention simple 40T (CAT 6 à CAT 9) (Mise à terre, mise à l'eau, recalage, chargement ou déchargement sur remorque)	187,00 €
Quillage, déquillage 20T (CAT 1 à CAT 5)	76,00 €
Quillage, déquillage 40T (CAT 6 à CAT 9)	141,00 €
Mâtage / démâtage 20T (par tranche de 30 minutes) présence obligatoire d'un professionnel	71,00 €
Remorquage (par tranche de 30 minutes)	5100 €
Levage moteur 20T (par tranche de 30 minutes)	61,00 €
Pompage (par tranche de 30 minutes)	61,00 €
Mesure anti-pollution (1 heure) : facturation du matériel + agent mobilisé	Coût réel du matériel payé par la Régie des Ports 91,00 € / agent
Mise sur sangle 20T (par tranche de 30 minutes)	30,00 €
Mise sur sangle 40T (par tranche de 30 minutes)	40,00 €
Mise sur sangle 20T (2 heures entre 12h et 14h)	81,00 €
Mise sur sangle 40T (2 heures entre 12h et 14h)	101,00 €

Les usagers doivent procéder au nettoyage de la zone mise à leur disposition et doivent veiller à l'enlèvement de leurs déchets. En cas de non-respect, l'utilisateur sera facturé d'une redevance supplémentaire de 56,00 € TTC.

LOCATION ET VENTE DE MATERIEL

LOCATION MATERIEL	TARIFS TTC
Nettoyeur haute pression (tarif à la journée pendant les horaires d'ouverture de la zone technique)	30,00 €
Ponceuse à aspiration (tarif à la journée pendant les horaires d'ouverture de la zone technique)	15,00 €
Porte-mât (dans la limite des stocks disponibles, tarif à la journée)	5,00 €
Porte-mât (dans la limite des stocks disponibles, tarif au mois)	101,00 €
VENTE DE MATERIEL	TARIFS TTC
Fourniture d'amarres (prix au mètre linéaire)	6,00 €
Fourniture de protection de pieux Blancs (conforme à la réglementation du port)	91,00 €
Fourniture de protection de pieux Bleus (conforme à la réglementation du port)	162,00 €
Fourniture de protection pour quai Bleus (conforme à la réglementation du port)	96,00 €
Kit sangle Inox 3 mètres linéaires Bleus	20 €

La location de matériel doit être prévue lors de la prise de RDV pour prestation de zone technique. En cas de dommage, l'utilisateur se verra facturer la valeur en cours du matériel loué.